

COURSE TRANSDROMOISE

5ème édition

du 16 au 20 avril 2012

Quoi ?

La transdromoise est une course où les concurrents se déplacent à pied et en parapente dans le département de la Drôme. Il s'agit d'une course à étapes. Celles-ci peuvent durer de 1 à 3 jours, et sont déterminées quelques heures avant le départ afin d'utiliser les créneaux météo favorisant le vol.

Durant toute la durée d'une étape, le concurrent se déplace exclusivement à pied ou en parapente. Dès la fin de l'étape, le concurrent devra rejoindre le lieu de bivouac par les moyens qu'il préfère (par exemple, le suiveur peut le prendre en charge dans un véhicule).

Cette rencontre représente un fort engagement physique, technique, d'analyse qui demande un niveau de pilote avancé.

L'objectif est de cumuler un maximum de points durant les 5 jours de course.

Le brevet de Pilote confirmé est obligatoire ou équivalent pour les pilotes étrangers.

Equipe

La compétition se déroule par équipe de deux personnes : un suiveur et le concurrent. Les rôles ne sont pas interchangeables durant la course. Il est entièrement autonome et ne doit pas recevoir d'assistance extérieure (portage par exemple). Un suiveur peut encadrer plusieurs concurrents et a notamment pour rôle : faire le « fusible », assurer le ravitaillement du concurrent, gérer les prévisions météo, s'assurer de la sécurité de ses concurrents, etc ...

Il est néanmoins possible qu'une équipe soit composée de deux (ou plus pilotes) qui se passent le relais d'un jour à l'autre. L'autre ou les autres pilotes ne volant pas, assurent le suivi journalier. Ces équipes-là ne seront pas prises en compte dans le classement car cela est inégal par rapport aux autres concurrents.

Où ? Quand ?

Briefing : Le dimanche 15 avril 2012 (lieu et horaire à définir)

Début de la course : Le lundi 16 avril 2012 (lieu et horaire à définir)

Fin de la course : le vendredi 20 avril 2012 en fin d'après midi.

Durée : 5 jours

Comment ?

Chaque participant est autonome dans sa logistique grâce à la présence d'un suiveur. Un suiveur peut assumer plusieurs pilotes.

Sur demande et autorisation de l'organisation, un pilote peut partir seul et assurer lui-même la totalité de son autonomie. Lors des nuits, la course est gelée et les participants

passent la nuit où ils le souhaitent.

Seuls 2 moyens de locomotion sont permis : votre voile et/ou vos chaussures.

Pourquoi ?

Découvrir le massif de la Drôme, massif pré-alpin propice au vol randonnée ainsi qu'au vol de distance.

Regrouper des pilotes attirés par cette pratique mais n'ayant pas souvent l'occasion de se rencontrer.

Démultiplier le plaisir du vol en montagne par l'effort de la marche.

Favoriser le partage des expériences dans une ambiance conviviale.

Permettre aux pilotes de voler sans préoccupation de logistique.

1. ORGANISATION

1.1. Organisateur et directeur d'épreuve (DE)

L'école de parapente Esprit parapente. Deux pilotes parmi les concurrents sont élus et représentent les participants pour prendre des décisions avec l'organisation. On appellera ce groupement le comité d'organisation.

1.2. Objectifs :

Différents objectifs seront définis à chaque manche en fonction des conditions de vol.

Ceci ont un aspect soit ludique, performance, plaisir,...

Le parcours sera donc connu « au dernier moment » par l'ensemble des participants.

Chaque manche permet tous les jours un vol « plouf » selon le niveau technique du pilote et ses aspirations ou un vol thermique.

1.3. Conditions de vol

Les pilotes sont les seuls « maîtres à bord ». En cas d'évolution défavorable au vol libre des conditions

météorologiques, le DE pourra demander aux pilotes d'aller se poser pour finir l'étape à pied ou pour

ne reprendre le vol que lorsque les conditions redeviendront volables. Nous rappelons toutefois que le

pilote est le seul à pouvoir prendre les décisions qui s'imposent, l'analyse et l'anticipation de l'évolution

des conditions devant être un souci de chaque instant.

Esprit Parapente n'assure pas de fonction d'encadrement sur ces 5 jours mais un rôle d'organisateur en mettant en place la logistique et la dynamique de course.

2. PILOTES

2.1. Conditions générales de participation

Chaque pilote doit :

- être d'un niveau brevet de pilote confirmé (minimum requis pour évoluer dans cet environnement),

- pouvoir justifier d'une RC aérienne.

Pour des raisons de sécurité, le DE est souverain d'interdire le vol à un pilote dont le niveau serait incompatible avec les exigences de l'épreuve.

La compétition est ouverte au biplace.

Le matériel de portage minimum du coureur inclut la voile et sellette utilisée pour le vol, le parachute de secours, et un casque.

Le véhicule ne peut être utilisé que pour rejoindre le bivouac à la fin de chaque manche mais à aucun moment pendant la manche. Son utilisation pendant la course équivaut à l'abandon à la manche.

La course peut être annulée par le comité d'organisation. Le règlement peut-être changé à tout moment.

Les équipes peuvent donner des interviews, photos, vidéos seulement si le nom Transdromoise apparaît clairement.

Les inscriptions se font uniquement en ligne via le site internet transdromoise.fr.

L'inscription ne peut être validée qu'après réception du chèque.

L'équipe s'engage à être présente à la remise des prix le dernier jour de la course.

L'équipe s'engage à porter si besoin les supports fournis par les sponsors de la Transdromoise.

L'équipe cède à l'organisation de la Transdromoise tous les droits d'utilisation de son image, sur tout support à des fins de promotion de l'épreuve.

2.2. Les écoles

Les écoles peuvent inscrire des élèves à l'épreuve. Les écoles sont responsables de l'évaluation du niveau des élèves pour pouvoir participer à cette rencontre. Les écoles peuvent avoir 4 élèves par instructeur au maximum.

3. MODALITES

3.1. Modalités d'inscription

L'inscription se fera par Internet en suivant le lien disponible sur le site de la ESPRIT PARAPENTE. Le paiement se fait par envoi d'un chèque. La confirmation d'inscription sera validée par mail auprès des pilotes. La liste des inscrits sera mise en ligne sur le site et actualisée régulièrement. Il y a 40 places de disponibles. Les 40 premiers inscrits seront prioritaires. Au-delà, les pilotes seront mis en liste d'attente dans l'ordre d'inscription.

3.2. Frais d'inscriptions

Les équipes doivent s'affranchir de leur droit d'inscription.

Les frais d'inscriptions s'élèvent à hauteur de 150 euros par pilote.

Pour les biplaces, le passager doit régler son inscription au même titre que les pilotes individuels.

Clause de non remboursement : En cas de désistement non justifié à partir de 5 jours avant le départ, l'organisation ne remboursera pas le montant de l'inscription.

3.3. Liste des inscrits

L'organisation considère que tous les pilotes inscrits à l'épreuve participent à l'intégralité de l'épreuve. Ainsi :

- Si un pilote décide de ne pas voler, il doit en informer l'organisation le plus tôt possible, et au plus

tard avant l'heure limite de pointage sécurité.

- Si un pilote désire quitter la course, il doit en informer l'organisation qui le supprimera de la

liste des pilotes inscrits.

Chaque jour sera validé, même en cas de non vol.

3.4. Le pointage sécurité

Chaque équipe s'engage à communiquer à l'organisation à la fin de chaque journée , par téléphone, par email ou par contact radio, sa position (par raison de sécurité).

L'équipe doit s'assurer que l'organisation a bien pris note (accusé de réception). Si une équipe ne s'est pas signalée durant les dernières 24 heures, les secours pourront être alertés, à la charge de l'équipe.

Les participants doivent se conformer à la réglementation en vigueur (espace aérien, assurances, etc ...). Les participants s'exposent à l'exclusion de la course en cas de non-respect.

3.5. Heure limite

Pour des raisons de sécurité, le créneau entre 23h et 5h du matin est fermé. Ni vol, ni marche n'est autorisé. Le point **BALISE** du soir à 23h doit être le même que celui de 5h du matin (tolérance de 400 m). Un non respect de cette règle entraînera une pénalité qui sera décidée par le Jury.

3.6. Cas d'urgence

Dès son arrivée au sol, le pilote doit replier IMMEDIATEMENT son parapente. Un parapente au sol non rassemblé ou non replié signifie : J'AI BESOIN DE SECOURS.

Le pilote qui vole à proximité d'un pilote en difficulté doit lui porter assistance ou avertir par tous les moyens le DE.

4. MATERIEL DE VOL

4.1. Matériel obligatoire

- Parapente homologué ou ayant au moins subi avec succès le test en charge.
- Mini-voile (inférieur ou égal à 18m²) autorisée
- Parachute de secours
- Casque
- GPS
- Téléphone portable

4.1. Matériel optionnel (vivement conseillé)

- Trousse de secours
- Bâtons de marche

Chaque équipe doit pouvoir recharger leur matériel de sécurité tous les jours : radio, portable,...

1.5. CLASSEMENT AMICAL

Le classement de la course s'effectue en cumulant les points acquis lors de chaque étape.

A la fin de chaque étape, trois mesures sont effectuées : la distance de course, la distance parcourue en volant ainsi que celle marchée.

Le classement est effectué de la manière suivante :

Arrivée au but de l'étape : bonus de 1000 points.

$$\text{Points} = \frac{\text{distance vole} \times 1000}{\text{distance étape}} + \frac{\text{distance marchée} \times 500}{\text{distance étape}}$$

Les distances sont mesurées en ramenant perpendiculairement le parcours du concurrent sur l'axe entre les points de départ et d'arrivée.

En cas d'égalité, le plus rapide l'emporte.

1.6. ATTESTATION

J'atteste (le pilote) avoir pris connaissance des conditions de participation à ces 5 jours de vol-randonnées sur la Drôme et souhaite m'inscrire à cette rencontre amicale.

Signature

A joindre :

- montant de l'inscription
- RCA en vigueur
- mon brevet de pilote confirmé ou équivalent pour pilote étranger
- fiche de renseignements remplie